

**COMMUNE DE VILLE-EN-SALLAZ – 74250****Arrêté réglementant la circulation et le stationnement à l'occasion des feux d'artifice du 13 juillet 2023****Le Maire de la Commune de Ville-en-Sallaz (Haute-Savoie) ;**

**VU** Le Code Général des collectivités Territoriales, notamment les articles L.2212-1 et suivants,

**VU** le Code de la Route et notamment ses articles R44 et R225 ;

**VU** l'entente intercommunale pour l'organisation des feux d'artifice sur le lac du Môle prévus le 13 juillet 2023 ;

**VU** l'arrêté municipal n°13/2024T portant organisation de tirs de feux d'artifice à l'occasion de la fête nationale, le 13 juillet 2023 à partir de 22h30 ;

**CONSIDERANT** qu'il y a lieu de prévoir et de gérer le stationnement et la circulation des véhicules à l'occasion de cette manifestation ;

**ARRÊTE****ARTICLE 1<sup>ER</sup>**

Le stationnement est autorisé, à titre exceptionnel, le jeudi 13 juillet 2023 de 20h00 à 0h00 le long de la route de Saint-Jeoire (voie départementale n°D907), limite de l'agglomération, côté du lac uniquement.

**ARTICLE 2**

La circulation sera interdite à tous véhicules sur la route du Lac du Môle (CD 200) à partir de 19 h. Le stationnement le long de la route du Lac du Môle et sur les parkings est strictement interdit à partir de 12h00.

**ARTICLE 3**

Cette prescription ne s'applique pas aux véhicules de secours et aux riverains.

**ARTICLE 4**

Des parkings pour les véhicules seront matérialisés sur les terrains privés sur La Tour et Ville-en-Sallaz.

**ARTICLE 5**

Des indications par panneaux sont apposées afin de prévenir les usagers : une déviation sera organisée sur une partie du CD 191 et de la voie communale n°6.

**ARTICLE 6**

Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- . M. le Sous-Préfet de l'arrondissement de BONNEVILLE ;
- . M. Le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Jeoire ;
- . M. le responsable du CTD de ST JEOIRE / BOËGE – Conseil Départemental
- . M. le Chef du Centre de Secours de SAINT-JEOIRE

Chargés, chacun en ce qui le concerne, de son exécution.

Fait à Ville-en-Sallaz, le 10/07/2023.



Le Maire  
Laurette CHENEVAL